



## Newsletter – Janvier 2012

Ma chère consœur, mon cher confrère,

La nouvelle année vient de s'installer.

Nous savons déjà qu'elle sera trop courte pour mener à bien tous nos projets mais ceci bien loin de nous affecter, bien au contraire nous réjouit.

En effet, nous sommes riches de notre expérience et riches de nos espoirs et de nos objectifs. L'UIHJ compte aujourd'hui 72 membres qui font sa puissance.

L'année qui commence sera marquée par plusieurs temps forts et je veux d'ores et déjà vous donner rendez-vous :

- **du 23 au 25 février 2012 au Bénin pour la première session UFOHJA** de l'année. Nous attendons toujours plus nombreux nos confrères africains pour cette importante réunion de formation.
- **le 15 mars 2012 à Bruxelles (Belgique) pour la première réunion du conseil des présidents européens** : cette structure régionale interne à l'UIHJ sera portée sur les fonts baptismaux et tous les présidents européens sont attendus pour cet événement majeur de la vie de l'UIHJ.
- **Le 16 mars 2012 à Bruxelles (Belgique) pour notre cinquième journée de formation européenne** : outre ses rubriques traditionnelles de jurisprudence et de législation européenne concernant notre profession, nous organiserons à l'attention de nos confrères deux ateliers pratiques avec exercices et études de cas sur l'e-learning et sur les difficultés d'application et les limites de la signification transfrontalières.

Comme vous le savez, nous sommes actuellement les seuls à proposer une telle formation et que nous comptons sur vous tous pour faire à nouveau de cette journée un succès.

Il appartient aux présidents de diffuser cette information auprès de leurs confrères pour leur permettre l'accès à cette formation européenne.

- **du 2 au 4 mai 2012 à Cape Town (Afrique du Sud) pour le congrès international de l'UIHJ.**

Nous vous attendons nombreux pour ce grand rassemblement qui sera sans aucun doute capital pour notre profession et son avenir.

Nous savons pouvoir nous appuyer sur votre volonté d'implication dans les actions de l'UIHJ. Nous savons pouvoir compter sur votre soutien pour faire progresser notre profession.

Vous trouverez en annexe de cette lettre un bulletin d'adhésion au « Club UIHJ ».

Lors de votre adhésion, vous recevrez en retour une carte d'adhérent ainsi qu'un code extranet qui vous permettra d'accéder au site extranet UIHJ.

Vous y trouverez toutes les informations récentes qui vous permettront de suivre la vie de l'UIHJ.

Vous aurez également des avantages financiers : réductions des droits d'inscriptions aux colloques et autres manifestations organisées par l'UIHJ (notamment le congrès, la journée de formation), magazine.

Vous trouverez la dernière newsletter en accompagnement de cette lettre. Elle est résolument tournée vers les nouvelles technologies et donc vers un avenir que nous vous souhaitons fructueux et productif !

Leo Netten  
Président



## Newsletter – Janvier 2012

### Le mot du Président

En cette nouvelle année  
Laissez-moi-vous souhaiter tout ce que vous désirez  
Et même au-delà...  
Cape  
Town  
Rassemblera notre profession  
Ouvrira de nouveaux objectifs  
Nous y célébrerons notre Union  
Internationale et  
Conviviale

Mes chères consœurs, mes chers confrères,

Vous voudrez bien m'accorder la fantaisie de cet acrostiche qui n'a d'autre but que d'attirer votre attention sur le thème général de la première newsletter de l'année : [e !](#)

Une seule lettre mais qui contient tout notre avenir !!!

E pour électronique ou *electronic* car les anglicismes sont de mise en la matière.

Désormais nos activités vont de plus en plus être précédées de cette lettre.

Où que vous soyez, en toute région du monde, huissier de justice fonctionnaire ou libéral : peu importe, vous n'échapperez pas à cette évolution.

Elle pourrait même devenir l'un des moteurs de l'harmonisation de notre profession mais cela est une autre histoire qui nous sera contée à Cape Town où je vous donne rendez-vous...

Leo Netten  
Président



## Newsletter – Janvier 2012

### Interview d'Alain Bobant, Huissier de Justice (France), Président de la Fédération nationale des tiers de confiance :

#### **1. Monsieur le Président, pouvez-vous nous présenter en quelques mots la FNTC?**

La Fédération nationale des Tiers de Confiance a été fondée en 2001 par les experts-comptables, les huissiers de justice, les greffiers des tribunaux de commerce, et des sociétés offrant des prestations dans le domaine des technologies d'avenir, auxquels se sont joints des experts et des associations reconnus dans l'économie numérique.

Elle regroupe une centaine d'adhérents répartis dans 4 Collèges :

- 1/ opérateurs et prestataires de services de confiance
- 2/ éditeurs et intégrateurs de solutions de confiance
- 3/ experts et représentants des utilisateurs
- 4/ institutionnels et professions réglementées.

Depuis plus de dix ans, les adhérents de la Fédération nationale des Tiers de Confiance s'investissent avec conviction et détermination dans des projets et des filières « d'avenir » liés à l'Économie numérique.

Les deux "piliers" fondamentaux de la FNTC sont la signature électronique et l'archivage électronique, mais ses adhérents cherchent à créer de la valeur et à générer de la nouveauté à travers la production de plusieurs groupes de travail consacrés aux technologies émergentes, et notamment au vote-électronique, à la facture électronique et au bulletin de paie électronique, à la traçabilité, à l'identité numérique, à l'e-santé, au document "hybride" et à la certification 2D ...

La Fédération Nationale des Tiers de Confiance a également mis en place un programme de labellisation. Le premier à voir le jour a été, en 2004, le label FNTC-TA dédié aux services de tiers archivage. Depuis, deux autres labels ont vu le jour : le label FNTC-CFE "Coffre-Fort Electronique" et le label FNTC-PFFE "Plate-Forme de Facturation Electronique".

Les guides qu'elle publie (une dizaine à ce jour) sont des ouvrages de référence et des aides précieuses pour qui veut appréhender sereinement l'univers de la dématérialisation (guide de l'archivage électronique et du coffre-fort électronique, vade-mecum juridique de la dématérialisation...)

#### **2. Quelles sont selon vous les applications immédiates pour les huissiers de justice parmi les produits proposés par la FNTC, et qu'attendez-vous de la collaboration avec l'UIHJ ?**

La plupart des technologies maîtrisées par les adhérents de la FNTC peuvent aisément être intégrées par les huissiers de justice qui sont en mesure de bénéficier dès à présent de produits et de services "haut de gamme" dans les domaines évoqués ci-dessus.

Les huissiers de justice membres de l'UIHJ vont pouvoir profiter de la compétence et de la pertinence des experts de la FNTC, tant au niveau du conseil avant investissement (par exemple un projet de mise en place d'un système d'archivage électronique ou d'une plate-forme d'échanges dématérialisés) qu'à celui de la réalisation du projet.



## Newsletter – Janvier 2012

Certains des membres de la FNTC sont des leaders Européens dans leur domaine, et plusieurs d'entre eux sont des experts reconnus au niveau international (normalisation de l'archivage électronique au sein de l'ISO).

Par ailleurs, l'expérience des adhérents de la FNTC en matière de normalisation et de standardisation, peut permettre d'initier une réflexion sur l'instauration d'une stratégie "technologique" globale de l'UIHJ ; celle-ci devant avoir pour effet de modéliser des processus technologiques simples - mais performants - et surtout interopérables d'un pays à l'autre.

Chaque pays pouvant ainsi être muni d'une architecture technique composée d'éléments standards à l'échelon mondial, et parfaitement communicante en vue d'échanges professionnels.

### ***3. Que pensez-vous d'une formation dispensée communément par l'UIHJ et la FNTC aux huissiers de justice des pays membres de l'UIHJ, après détermination de leur besoins?***

L'idée est excellente ! Les experts de la FNTC - souvent bilingues - sont disponibles pour participer à l'élaboration de programmes de formation "technologique", et pour la dispenser dans les pays membres de l'UIHJ.

Actuellement, la FNTC noue un partenariat avec le ministère Français de l'enseignement supérieur et de la recherche, afin d'assurer des conférences auprès des étudiants inscrits dans le programme C2i (Certificat informatique et internet).



## Newsletter – Janvier 2012

### e-Book

Voici notre premier pas dans le pays des nouvelles technologies et le titre à lui seul appelle déjà quelques précisions.

La définition la plus simple pourrait être « livre électronique ». Ceci signifie que la lecture de ce livre se fera sur un ordinateur ou tout autre outil informatique (il faut désormais compter avec les tablettes et autres I-Pad...).

Ce type de lecture, s'il reste encore confidentiel pour les particuliers devient de plus en plus présent dans le domaine professionnel.

L'UIHJ pourrait se lancer dans l'édition de ce type de livre.

En effet, nos travaux résultant des colloques et séminaires et concernant le droit comparé ont vocation à être publiés.

Les étudiants et chercheurs universitaires utilisent souvent les données que l'UIHJ est la seule à fournir à l'échelon mondial concernant notre profession.

L'édition d'un e-book donnant une vue d'ensemble du droit de l'exécution au niveau mondial leur donnerait une encore meilleure lisibilité et accessibilité.

Nous avons questionné Jos Uitdehaag (premier questeur UIHJ) qui est à l'origine de l'idée de l'utilisation de l'e-book par l'UIHJ :

#### ***Pourquoi un e-book ?***

**Jos Uitdehaag :** L'un des inconvénients des publications papier est que très rapidement elles deviennent obsolètes.

Avec une publication électronique, nous pourrions mettre à jour en permanence nos données. Mais nous pouvons voir d'autres avantages:

- l'application peut être lancée aussi vite que les données sont saisies (qu'il s'agisse des travaux d'un colloque ou de la rédaction d'un ouvrage tel que celui réalisé sur l'exécution dans les Balkans<sup>1</sup>).
- Il est plus simple de mettre continuellement à jour les informations
- Les applications peuvent être téléchargées par tout public intéressé
- Cette large diffusion contribuera à faire mieux connaître l'apport scientifique de l'UIHJ dans les domaines concernant l'exécution et les activités de notre profession »

Let's go?

---

<sup>1</sup> Jos Uitdehaag and Eric Vincken: Civil Enforcement in the Western Balkans, an overview of the present and future developments in the various legal systems in the Western Balkans, published by the Balkans Enforcement Reform Project, 2011, ISBN 999560399-3



## Newsletter – Janvier 2012

### e-Learning

Lors du dernier conseil permanent de novembre 2011, le professeur Huub Spoormans, de l'université de Maastricht a été l'un des animateurs de l'atelier e-Learning<sup>2</sup>.

Il s'agit de formation en ligne c'est-à-dire à distance, interactive et utilisant les canaux des nouvelles technologies.

On peut imaginer deux cas de figure :

- Formateur et apprenant sont connectés en même temps, en temps réel, pendant que le formateur dispense son cours
- Le cours est préenregistré et les apprenants se connectent quand ils le souhaitent

Quels sont les avantages de ce type de formation ?

- cela évite les déplacements et les contraintes logistiques parfois coûteuses
- on peut suivre l'enseignement au moment où on le souhaite
- les contenus des enseignements sont forcément uniformisés

L'UIHJ a immédiatement perçu l'avantage de cette technique qui pourrait permettre de diffuser la formation à un plus grand nombre de pays où notre profession ne dispose pas de structure de formation.

Bien entendu, il s'agira au préalable de définir les besoins de chacun et de mettre en œuvre des modules de formation pertinents qui puissent être diffusés à tous via ce canal et améliorés en permanence.

Il ne s'agit pas non plus de supprimer les contacts ou les formations « physiques » mais celles-ci pourront être d'autant plus approfondies que les données de base auront déjà été acquises via les outils informatiques.

En effet ce support de formation contient aussi ses limites qui sont celles de la technicité des contenus des enseignements notamment.

La formation des huissiers de justice est l'un des piliers de l'UIHJ. Il ne suffit pas de marteler que l'avenir de notre profession passe par son haut niveau de formation. Il faut être proactif et e-learning nous offre l'occasion de démontrer cette qualité.

Lors de notre prochaine journée de formation européenne qui aura lieu le 16 mars à Bruxelles, nous organiserons une séance e-learning en direct sous forme d'atelier où chacun pourra faire l'expérience de ce type de formation.

Venez nombreux !

---

<sup>2</sup> Cf. Conseil permanent novembre 2011 web site UIHJ



## Newsletter – Janvier 2012

### Signature électronique

La définition de la signature électronique que nous allons tenter de donner dans les lignes qui vont suivre se veut rigoureusement sommaire. Il s'agit juste de décrire le mécanisme le plus simplement possible.

La signature électronique est un procédé qui permet d'identifier le signataire d'un document électronique, et de préserver l'intégrité de ce document.

#### **Un procédé cryptographique complexe...**

Pour cela on utilise le procédé de cryptographie asymétrique reposant sur l'utilisation de deux clés (le « bi-clé »): une clé privée (secrète) qui va permettre de créer la signature, et une clé publique qui sera utilisée pour vérifier l'identité et l'intégrité.

La clé publique est « certifiée » par une « Autorité de Certification » qui atteste du lien existant entre l'identité du porteur du « bi-clé » et sa clé publique.

#### **...Mais une utilisation très simple**

Compliqué, le processus création/vérification de signature électronique est d'un usage très simple - et transparent - pour l'utilisateur qui va se contenter d'entrer un code « pin » et d'effectuer quelques « clics » avec sa souris.

On perçoit dès lors aisément ses avantages et ses utilisations éventuelles par notre profession.

En effet de nos jours, les documents sont de plus en plus dématérialisés.

Nous échangeons et nous informons via l'Internet avec les risques que cela comporte. Le besoin de garantie et de sécurisation de ces échanges est crucial pour leur développement.

La sécurité économique a besoin de preuves, preuves dans les engagements des parties notamment.

L'UIHJ, adhérente de la FNTC<sup>3</sup>, soutient le positionnement de la profession en tant que tiers de confiance. L'un des objectifs des travaux concernant e-Justice au sein de notre organisation est d'en faire l'autorité de certification racine, ce qui consisterait à instituer un seul organisme chargé de délivrer les certificats électroniques, renforçant ainsi leur crédibilité.

---

<sup>3</sup> Fédération Nationale des tiers de confiance cf. interview supra